**De :** Accès à l"information - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
**À :**
**Objet :** RE: 200870642_Demande d"accès - Registres publics
**Date :** 4 juillet 2024 15:29:00
**Pièces jointes :** 200870642_Documents_visés.pdf
A- Art. 23 et 24_2020.pdf
Avis de recours_2020.pdf
image001.png

---

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 11 juin dernier, concernant la Municipalité de Pointe-à-la-Croix.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**
**Bureau de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine / MJT**
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca